

ÉVOLUTION RÉCENTE DES SALAIRES DES ENSEIGNANTS EN FRANCE



Évolution récente des salaires des enseignants en France

- Entre les années scolaires 2014-15 et 2023-24, les salaires statutaires (en prix courants) des enseignants en France ont augmenté chaque année, ce qui représente une augmentation sur l'ensemble de la période d'environ 12-13% en début de carrière et de 8-9% après 15 ans d'expérience. Une grande partie de cette augmentation est observée dans les trois dernières années de cette période, et ce pour tous les niveaux d'éducation (préélémentaire, élémentaire et secondaire).
- Cependant, lorsque l'inflation importante des dernières années est prise en compte, les tendances sont différentes. Entre 2014-15 et 2023-24 (sur la base d'estimations de l'évolution des prix sur la période 2022-24), pour tous les niveaux d'éducation les salaires statutaires à prix constants ont augmenté en début de carrière, et sont restés à leur niveau de 2014-15 après 15 ans d'expérience, même si ces variations globales cachent plusieurs périodes d'augmentation et de diminution des salaires à prix constants.
- Sur l'ensemble de la période entre les années scolaires 2014-15 et 2021-22 (années pour lesquelles des données comparables sont disponibles pour d'autres pays), les salaires ont varié différemment selon les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les salaires en début de carrière augmentent continuellement (à prix constants) en France depuis 2018-19, alors qu'ils diminuent sur la période, ou fléchissent à partir de 2021-22 dans les pays voisins ou en moyenne parmi les pays de l'OCDE ou de l'Union européenne. Après 15 ans d'expérience, les salaires (à prix constants) ont marqué un pic en 2020-21 et ont diminué en 2021-22 en France comme dans les autres pays. Les tendances sont similaires aux autres niveaux d'enseignement.

Les salaires statutaires des enseignants en France en 2021-22

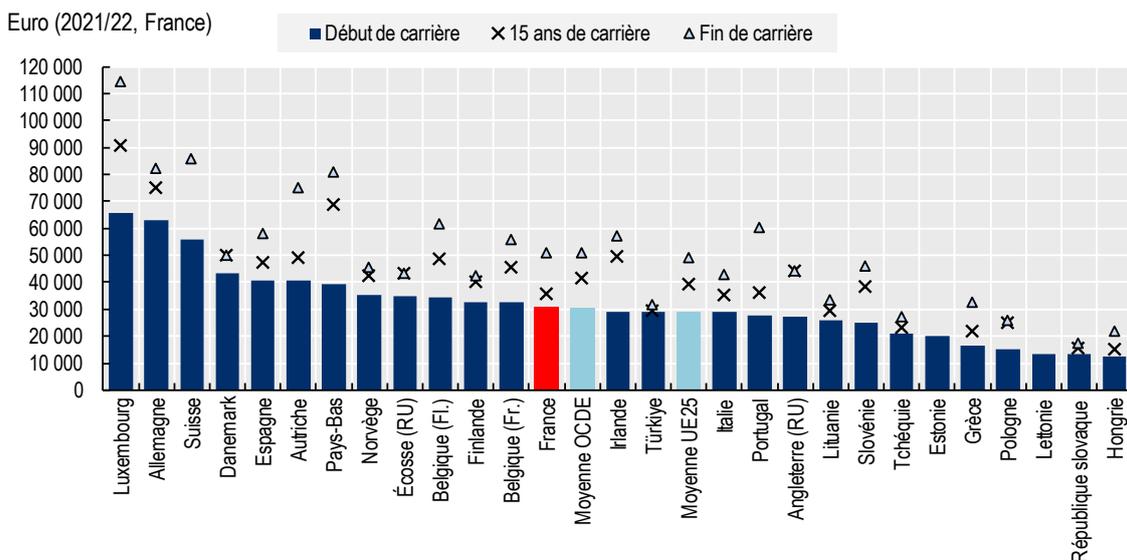
En général dans les écoles et établissements publics d'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire des pays de l'OCDE, le montant des salaires des enseignants se compose de la rémunération de base, qui correspond aux tâches réglementaires (notamment les heures d'enseignement, mais aussi préparation des cours et les autres tâches obligatoires) et des primes et allocations en fonction de la situation individuelle de l'enseignant, de sa performance ou de ses tâches et responsabilités complémentaires.

Les salaires statutaires des enseignants dans chaque pays varient généralement en fonction du niveau de qualification et du nombre d'années d'expérience des enseignants. Selon les dernières données disponibles dans la collecte internationale OCDE-Eurydice sur les salaires des enseignants pour 2022 (pour l'année scolaire 2021-22), en France le salaire statutaire des enseignants avec le niveau de qualification le plus fréquent varie de 28 385 EUR en début de carrière à 33 365 EUR avec 15 ans d'expérience dans l'enseignement préélémentaire comme dans l'enseignement élémentaire (montants bruts de salaires, comme expliqué dans l'encadré 1). Du début de carrière jusqu'à la 15^e année d'expérience d'enseignant, le salaire statutaire en France varie de 30 935 EUR à 35 915 EUR dans le second degré (premier et second cycles de l'enseignement général secondaire). Au sommet de la grille salariale (après 35 ans de carrière), les salaires statutaires atteignent 48 184 EUR dans l'enseignement

préélémentaire et élémentaire et 50 986 EUR dans le premier et second cycles de l'enseignement secondaire (Graphique 1).

Graphique 1. Salaire des enseignants du premier cycle du secondaire (programmes généraux) (année scolaire 2021-22)

Salaires statutaires des enseignants (avec le niveau de qualification le plus fréquent) pour l'année scolaire 2021-22 (en équivalent EUR, convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat)



Note : pour la France, salaires statutaires des professeurs certifiés. Les salaires en fin de carrière correspondent aux salaires au sommet de l'échelle salariale, mais les enseignants en fin de carrière n'atteignent pas nécessairement ce niveau.

Source: collecte de données sur la rémunération des enseignants menée conjointement par l'OCDE et Eurydice.

Par rapport aux autres pays de l'OCDE, les salaires statutaires en France en 2021-22 sont proches de la moyenne en début de carrière (inférieurs de 3% à la moyenne dans l'enseignement élémentaire et le second cycle de l'enseignement secondaire, et supérieurs de 2% dans l'enseignement préélémentaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire). Les salaires statutaires avec 15 ans d'expérience sont eux inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE, quel que soit le niveau d'enseignement. Ils sont inférieurs à la moyenne de 10% dans l'enseignement préélémentaire, de 17% dans l'enseignement élémentaire, de 14% dans le premier cycle du secondaire (Graphique 1) et de 17% dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Au sommet de la grille salariale, les salaires sont inférieurs de 2% à 4% à la moyenne des pays de l'OCDE dans l'enseignement élémentaire et le second cycle de l'enseignement secondaire, au niveau de la moyenne dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et supérieurs de 5% à la moyenne dans l'enseignement préélémentaire. Comme ces niveaux de salaires sont obtenus après un nombre d'années d'expérience variable selon les pays, le reste de l'analyse se focalise sur les salaires en début de carrière et après 15 ans d'expérience.

Évolution des salaires des enseignants en France entre les années scolaires 2014-15 et 2023-24

L'estimation du niveau des salaires statutaires en France pour les années scolaires 2022-23 et 2023-24, sur la base des informations disponibles en juin 2023 (voir l'encadré 2), devrait conduire, pour la période couvrant les années scolaires 2014-15 à 2023-24, à une augmentation des salaires (à prix courants)

d'environ 12-13% en début de carrière et de 8-9% après 15 ans d'expérience. Ces augmentations combinent les augmentations pendant deux années consécutives : une augmentation de 4% entre les années scolaires 2021-22 et 2022-23 à chaque niveau d'éducation et pour les salaires en début de carrière comme après 15 ans d'expérience, et une autre augmentation de 5% à 8% selon le niveau d'éducation et selon le niveau d'expérience entre les années scolaires 2022-23 et 2023-24 (voir Graphique 2).

Sur la période couvrant les années scolaires 2014-15 à 2022-23, les salaires statutaires des enseignants en France ont augmenté en moyenne de 1% à 2% par an (en prix courants). Toutefois, des augmentations plus importantes sont survenues certaines années, résultats de changements dans le système de rémunération des enseignants. Par exemple :

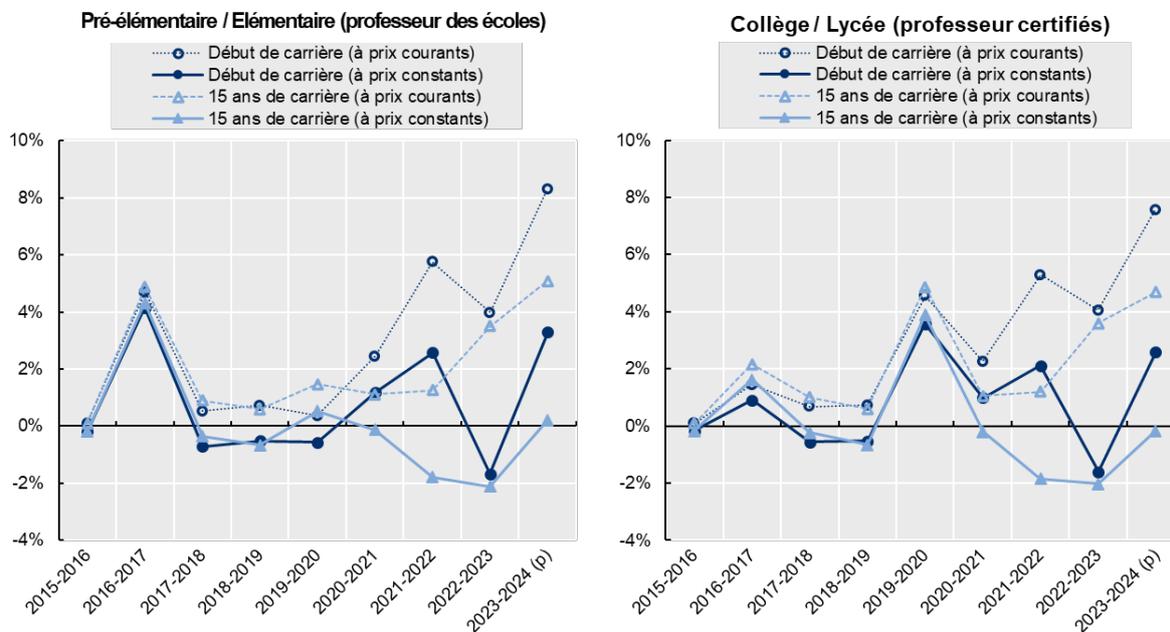
- Pour les enseignants du niveau préélémentaire et élémentaire, les salaires statutaires ont augmenté de 4-5% entre les années scolaires 2015-16 et 2016-17 (en raison notamment de l'augmentation de 400 EUR à 1 200 EUR par an de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves – ISAE – dont le montant a été ajusté à celui de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves – ISOE – attribuée aux enseignants de l'enseignement secondaire).
- Pour les enseignants du secondaire (collèges et lycées), les salaires statutaires ont augmenté de plus de 4% entre les années scolaires 2018-19 et 2019-20, résultats de la combinaison d'une augmentation de l'indice majoré servant de base au calcul de salaire et de la mise en place d'une deuxième heure supplémentaire (Heure Supplémentaire Année) qui ne peut être refusée par les enseignants.
- Pour tous les niveaux d'enseignement, le salaire en début de carrière a augmenté de 5-6% entre les années scolaires 2020-21 et 2021-22 (cela pourrait être lié à la revalorisation de la prime d'attractivité pour les enseignants).

Toutefois l'analyse des variations du salaire statutaire à prix courants doit être pondérée par l'évolution du niveau des prix sur la période. Avant l'année scolaire 2021-22, seules les augmentations de salaire inférieures à 1% en prix courants correspondaient à une réduction du salaire à prix constants. À partir de l'année scolaire 2021-22, les augmentations plus substantielles des salaires en prix courants ont été contrebalancées par une inflation élevée, conduisant à de faibles augmentations annuelles, voire des diminutions annuelles des salaires à prix constants (Graphique 2).

- Ainsi, l'augmentation de 4-5% des salaires (à prix courants) des enseignants du niveau préélémentaire et élémentaire entre les années scolaires 2015-16 et 2016-17 correspond à une augmentation de même ampleur du salaire à prix constants, mais les augmentations de moins de 1% à prix courants entre les années scolaires 2016-17 et 2019-20 ont correspondu à une légère diminution du salaire en prix constants pendant cette période. L'évolution des salaires à prix courants et à prix constants entre les années scolaires 2015-16 et 2019-20 pour les enseignants du secondaire suit la même tendance.
- À partir de l'année scolaire 2020-21, les salaires (à prix courants) des enseignants avec 15 ans d'expérience (à tous les niveaux d'éducation) ont augmenté annuellement, mais ont diminué annuellement à prix constants. Selon l'estimation pour les salaires de l'année scolaire 2023-24, l'augmentation des salaires à prix courants compenserait l'augmentation des prix (pas de variation des salaires à prix constants entre les années scolaires 2022-23 et 2023-24). Les salaires en début de carrière ont augmenté chaque année sur la période, en prix courants et également à prix constants, excepté entre les années scolaires 2021-22 et 2022-23 lorsque l'augmentation à prix courants a été plus faible (4%) que l'année précédente.

Graphique 2. Taux de croissance annuels des salaires statutaires en France entre les années scolaires 2014-15 et 2023-24

Taux de croissance annuels en pourcentage



Note : pour la France, salaires statutaires des professeurs des écoles dans les écoles (enseignement préélémentaire et élémentaire) et des professeurs certifiés dans les collèges et lycées (enseignement du second degré). Les données pour l'année scolaire 2023-24 résultent d'une estimation de la DEPP (données provisoires).

Source: collecte de données sur la rémunération des enseignants menée conjointement par l'OCDE et Eurydice; DEPP.

Comparaison de l'évolution des salaires entre la France et les pays voisins

La comparaison de l'évolution des salaires à prix constants entre la France et les pays voisins peut permettre d'analyser dans quelle mesure les tendances d'évolution des salaires en France se différencient ou sont similaires à celles d'autres pays.

Pour simplifier la présentation, l'analyse se focalise sur la comparaison des évolutions de salaires des enseignants du premier cycle du secondaire, correspondant aux enseignants certifiés au collège en France (Graphique 3). Par ailleurs, la comparaison est limitée à quelques pays voisins (l'Allemagne, l'Angleterre au Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse). Les autres pays sont représentés par les évolutions des moyennes des pays de l'Union européenne et de l'OCDE (seuls les pays avec des données cohérentes pour la période sont inclus dans ces moyennes). Les tendances d'évolution sont similaires pour les salaires des enseignants du préélémentaire, élémentaire et du second cycle du secondaire et sont présentées dans des graphiques dans l'annexe (voir Graphiques A3, A4 et A5).

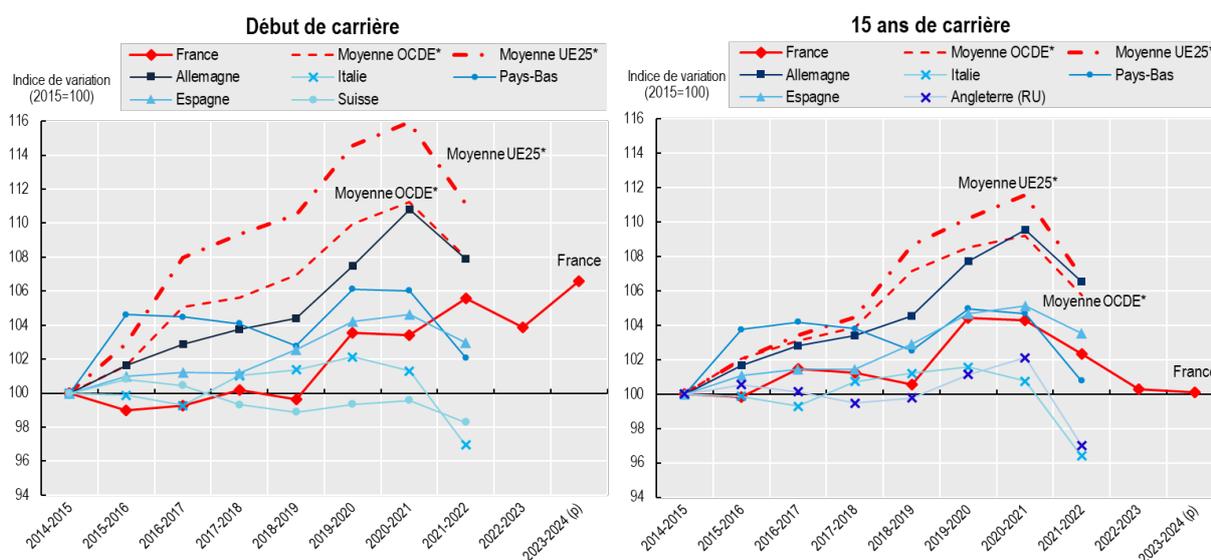
Évolution du salaire des enseignants en début de carrière

En France, le salaire (à prix constants) en début de carrière des enseignants certifiés a varié de moins de 1 point de pourcentage entre les années scolaires 2014-15 et 2018-19 avant d'augmenter de 3,6 points de pourcentage entre les années scolaires 2018-19 et 2019-20. La croissance s'est poursuivie (à un rythme plus faible) entre les années 2019-20 et 2021-22. Globalement, sur la période couvrant les années

scolaires 2014-15 à 2021-22, les salaires (à prix constants) en début de carrière ont augmenté de 5,6%. Entre les années scolaires 2021-22 et 2023-24 (sur la base des estimations d'évolution des prix et du maintien des parités de pouvoir d'achat, voir l'encadré 2) les salaires (à prix constants) devraient augmenter légèrement en début de carrière (moins de 1 point de pourcentage), résultat d'une diminution des salaires à prix constants en 2022-23 (d'environ 1,6% à 1,7% selon le niveau d'éducation) puis d'une augmentation en 2023-24 (d'environ 1,8% à 3,3% selon le niveau d'éducation).

Graphique 3. Indice de variation des salaires statutaires des enseignants du premier cycle de l'enseignement général secondaire entre les années scolaires 2014-15 et 2023-24

Indice de variation des salaires statutaires à prix constants (année scolaire 2014-15 = 100)



Note : pour la France, salaires statutaires des professeurs certifiés dans les collèges. Les données pour l'année scolaire 2023-24 résultent d'une estimation de la DEPP (données provisoires). Les moyennes pour les pays de l'OCDE et de l'Union Européenne incluent uniquement les pays membres avec des données comparables pour toutes les années scolaires entre 2014-15 et 2021-22 (sont exclus des moyennes le Danemark, les États-Unis, Israël, le Luxembourg, le Mexique et la Slovénie). Les données de tendances sur les salaires des enseignants en début de carrière n'ont pas été validées par les pays. Par conséquent, les pays pour lesquels certaines données avaient été révisées dans les années précédentes ont été exclus des moyennes, puisque la cohérence de ces données de tendance n'est pas garantie. Les données sur le montant des salaires des enseignants avec 15 ans d'expérience ne sont pas disponibles pour la Suisse.

Sur la période 2014-15 à 2021-22 (pour lesquelles des données comparables sont disponibles pour d'autres pays) les variations sont assez différentes de celles des pays voisins ou des moyennes pour les pays de l'Union européenne ou de l'OCDE. Parmi les pays voisins considérés, les salaires (à prix constants) ont varié de moins de 2 points de pourcentage entre les années scolaires 2014-15 et 2018-19 en Italie et en Suisse. Mais dans ces deux pays, les salaires ont ensuite diminué sur l'ensemble de la période couvrant les années scolaires 2018-19 à 2021-22. Finalement, entre les années 2014-15 et 2021-22 les salaires (à prix constants) ont diminué (de 2 à 3 points de pourcentage) dans ces deux pays. En Allemagne et Espagne, les salaires à prix constants ont augmenté globalement sur l'ensemble de la période couvrant les années scolaires 2014-15 à 2021-22, même si les salaires à prix constants ont diminué entre les années 2020-21 et 2021-22 après une augmentation jusqu'en 2020-21. Aux Pays-Bas, les salaires ont évolué de façon similaire (salaires les plus élevés dans l'année scolaire 2020-21 avant une diminution en 2021-22), même si la période couvrant les années scolaires 2014-15 à 2020-21 a été marquée par une diminution des salaires à prix constants entre les années scolaires 2015-16 et 2018-19. Les moyennes pour les pays de l'Union européenne et les pays de l'OCDE montrent elles aussi une

augmentation continue des salaires à prix constants entre les années scolaires 2014-15 et 2020-21, avant une diminution entre 2020-21 et 2021-22.

Pendant la période couvrant les années scolaires 2014-15 à 2021-22, les salaires en début de carrière en France ont moins augmenté (en prix constants) qu'en moyenne pour l'Union européenne (11 points de pourcentage) et pour les pays de l'OCDE (8 points de pourcentage). Ces augmentations ont été accentuées par celles particulièrement importantes dans quelques pays où le niveau de salaire est le plus bas (notamment le Chili, la Colombie, la Lettonie, la Lituanie, la République slovaque et la Tchéquie). Parmi les pays voisins considérés pour lesquels les salaires en début de carrière ont augmenté (à prix constants) entre les années scolaires 2014-15 et 2021-22, l'augmentation en France est inférieure à celle observée en Allemagne (8 points de pourcentage), mais supérieure à celles observées en Espagne et aux Pays-Bas (2-3 points de pourcentage). La France est l'un des six pays de l'OCDE où le salaire statutaire (à prix constants) a augmenté (2 points de pourcentage) entre les années scolaires 2021-22 et 2022-23, alors que de nombreux pays de l'OCDE ont enregistré une baisse (à prix constants). L'ampleur de l'augmentation est la troisième la plus élevée après la Türkiye (6 points) et le Mexique (4 points).

Évolution du salaire des enseignants avec 15 ans d'expérience

En France, l'évolution entre les années scolaires 2014-15 et 2021-22 du montant du salaire statutaire (à prix constants) des enseignants avec 15 ans d'expérience est différente de celles des salaires en début de carrière. Après une période de faible variation (moins de 2 points de pourcentage) entre les années scolaires 2014-15 et 2018-19, le salaire (à prix constants) a augmenté de façon notable entre les années scolaires 2018-19 et 2019-20 (3,9 points de pourcentage), puis a décru de 2019-20 à 2021-22. Sur la base des estimations pour les années scolaires 2022-23 et 2023-24 (voir l'encadré 2), la diminution du salaire à prix constants après 15 ans d'expérience devrait continuer pour retrouver pour l'année scolaire 2023-24 le niveau de salaire de l'année scolaire 2014-15 (en prix constants).

Les pays voisins considérés (avec des données comparables) affichent une évolution du salaire après 15 ans d'expérience similaire à celle du salaire en début de carrière (et donc différente de celle des salaires en France) : une période d'augmentation des salaires à prix constants entre les années scolaires 2014-15 et 2019-21, suivie d'une diminution des salaires entre les années 2020-21 et 2021-22. Toutefois, alors que les salaires moyens pour les pays de l'Union européenne et pour les pays de l'OCDE augmentent continuellement entre les années scolaires 2014-15 et 2020-21, dans certains pays cette période est marquée par une diminution des salaires (à prix constants) certaines années, même si les salaires croissent sur l'ensemble de la période couvrant les années scolaires 2014-15 à 2020-21. C'est le cas des salaires en Angleterre (Royaume-Uni), en Italie et aux Pays-Bas.

Globalement sur la période couvrant les années scolaires 2014-15 à 2021-22, les salaires après 15 ans d'expérience en France n'ont augmenté que de 2 points de pourcentage (à prix constants). L'augmentation est supérieure dans quelques pays voisins avec des données comparables (7 points de pourcentage en Allemagne et 4 points de pourcentage en Espagne), mais inférieure aux Pays-Bas (moins de 1 point de pourcentage). En Angleterre (Royaume-Uni) et en Italie, les salaires (à prix constants) après 15 ans d'expériences ont diminué entre les années scolaires 2014-15 et 2021-22 (de 3 à 4 points de pourcentage). En moyenne pour les pays de l'Union européenne ou pour les pays de l'OCDE, les salaires après 15 ans d'expérience ont augmenté de 6-7 points de pourcentage. Comme pour les salaires en début de carrière, l'évolution des salaires moyens est affectée par les substantielles augmentations de salaires intervenues dans quelques pays.

Encadré 1. Notes techniques

Montant des salaires statutaires annuels de la collecte internationale menée conjointement par l'OCDE et Eurydice

Le salaire statutaire annuel est la rémunération prévue dans les barèmes officiels. Le salaire indiqué est le salaire brut (soit la rémunération versée par l'employeur), hors cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite, conformément aux barèmes salariaux en vigueur. Le salaire mentionné est celui dit « avant impôt », c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu. Les cotisations à la charge des salariés sont incluses dans les montants des salaires bruts (pour les données de 2022, parmi les pays pour lesquels l'information est disponible, les cotisations versées par l'employeur sont exclues pour tous les pays, et les cotisations versées par les employés sont incluses pour tous les pays excepté en Suède). Les comparaisons internationales entre les niveaux de salaires sur la base de ces données ne prennent pas en compte les différences de systèmes de pensions et de prestations sociales.

Comparaison des salaires en euros dans les pays de l'OCDE

La conversion en euro est basée sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) des dépenses de consommation finale privée pour la France pour l'année scolaire 2021-22, selon une méthodologie similaire à celle utilisée pour *Regards sur l'éducation* (dans laquelle les données sont converties en Dollars américains, avec l'année de référence 2014-15 dans la dernière édition). Au sein de la zone euro, les PPA diffèrent selon les pays, de sorte que les montants bruts exprimés en euros publiés dans *Regards sur l'éducation* (tableaux de l'annexe 2) ne correspondent pas aux valeurs présentées dans ce document.

Les PPA comparent les monnaies de différents pays à travers un « panier de biens » et permettent de contrôler les différents coûts de la vie et les niveaux de prix d'un pays à l'autre. Les PPA pour la consommation finale privée couvrent les dépenses des ménages pour la consommation individuelle de biens et de services. Les PPA utilisées sont celles publiées par l'OCDE (*Perspectives économiques de l'OCDE*) et disponibles à la date du 27 Octobre 2023 et se rapportent à l'année civile. Pour la conversion des salaires des enseignants pendant l'année scolaire, la moyenne des PPA des deux années consécutives couvrant l'année scolaire est utilisée. Les PPA pour les années civiles 2023 et 2024 ne sont pas encore publiées, et les PPA pour 2022 ont été utilisées pour ces années (sous l'hypothèse d'un même niveau de pouvoir d'achat qu'en 2022).

Pour la comparaison de l'évolution des salaires depuis l'année scolaire 2014-15, les salaires sont ajustés pour tenir compte de l'évolution des prix sur la période considérée et obtenir des comparaisons de salaires à prix constants de 2015 (selon une méthodologie similaire à celle utilisée dans *Regards sur l'Education*). Ces déflateurs de consommation privées sont publiés par l'OCDE. Pour les années civiles 2023 et 2024, les données provisoires publiées par l'OCDE pour le déflateur ont été utilisées.

Encadré 2. Estimation des salaires statutaires des enseignants en France en 2022-23 et 2023-24

Les salaires pour les années scolaires 2022-23 et 2023-24 fournis par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) ont été calculés sur la base de ce qui est connu d'un point de vue réglementaire à la rentrée 2023. Ils pourraient être révisés dans le cas de changements tels qu'une revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique par exemple.

Les évolutions en euros courants constatées entre la rentrée 2022 (année scolaire 2022-23) et la rentrée 2023 (année scolaire 2023-24) varient selon le niveau d'enseignement :

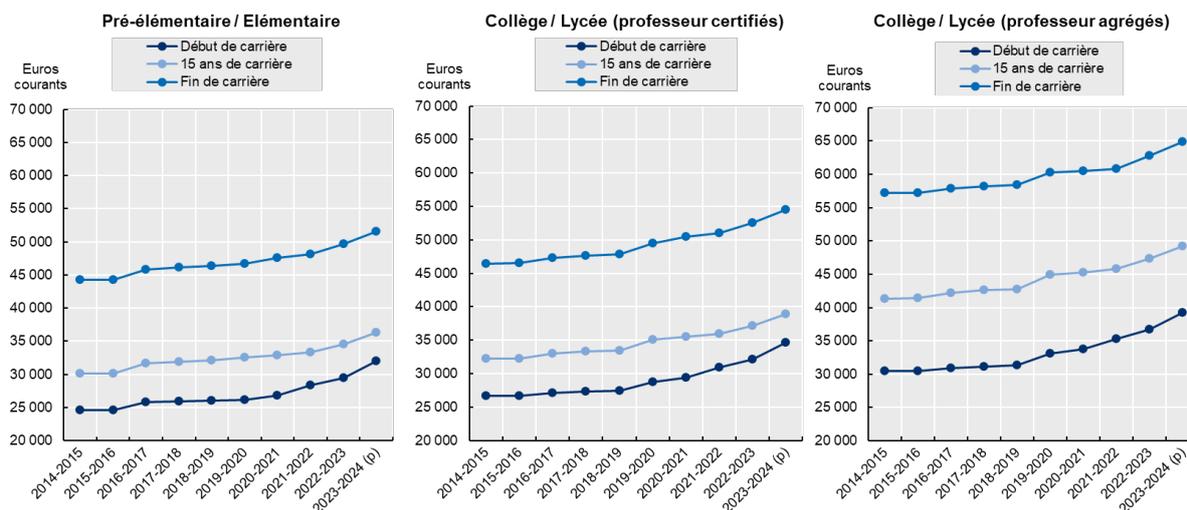
- dans le premier degré (préélémentaire et élémentaire): augmentation du traitement indiciaire du fait du dégel du point d'indice en juillet 2023 jouant à plein en 2023-24 (contre 2/12^e en 2022-23), revalorisation de l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE) (+ 1 350 EUR bruts annuels), revalorisation de la prime d'attractivité en début de carrière (+ 780 EUR bruts annuels) ;
- dans le second degré (secondaire): augmentation du traitement indiciaire et du taux de rémunération des heures supplémentaires du fait du dégel du point d'indice en juillet 2023 jouant à plein en 2023-24 (contre 2/12^e en 2022-23), revalorisation de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE) (+ 1 294 EUR bruts annuels), revalorisation de la prime d'attractivité en début de carrière (+ 780 EUR bruts annuels).

Les mesures de revalorisation des salaires des enseignants ne concernent pas uniquement les salaires statutaires. Ainsi par exemple, à partir de la rentrée de 2023 (année scolaire 2023-24), dans le cadre du Pacte enseignant, les enseignants peuvent avoir des missions complémentaires leur offrant une rémunération additionnelle (par exemple des missions correspondant à un nombre d'heures d'enseignement ou d'activités pédagogiques avec les élèves ; des missions d'accompagnement ou d'orientation des élèves ou des missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire). Chaque mission fait l'objet d'une rémunération forfaitaire de 1 250 EUR bruts par an (1 131 EUR nets). Ces montants, en dehors du salaire statutaire de base, augmentent le salaire effectif des enseignants.

Annexe

Graphique A1. Salaires statutaires des enseignants en France (prix courants, 2015 à 2024)

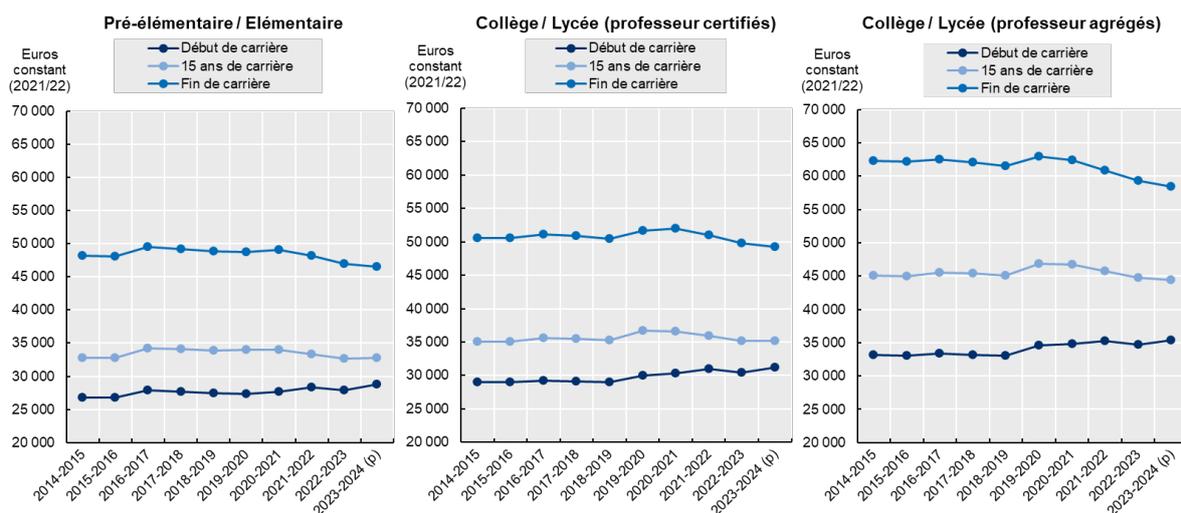
Prix courants



Note: les données pour l'année scolaire 2023-24 résultent d'une estimation de la DEPP (données provisoires).
 Source: collecte de données sur la rémunération des enseignants menée conjointement par l'OCDE et Eurydice; DEPP.

Graphique A2. Salaires statutaires des enseignants en France (prix constants, 2015 to 2024)

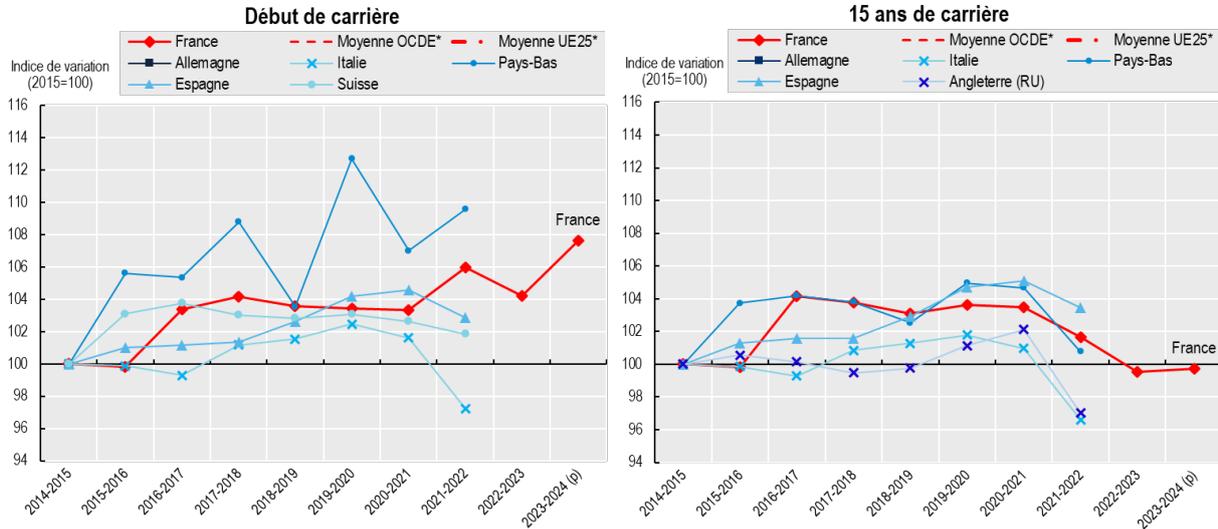
Prix constants (EUR, France, année de référence : 2014-15)



Note: les données pour l'année scolaire 2023-24 résultent d'une estimation de la DEPP (données provisoires).
 Source: collecte de données sur la rémunération des enseignants menée conjointement par l'OCDE et Eurydice; DEPP.

Graphique A3. Indice de variation des salaires statutaires des enseignants de l'enseignement préélémentaire entre 2015 et 2024

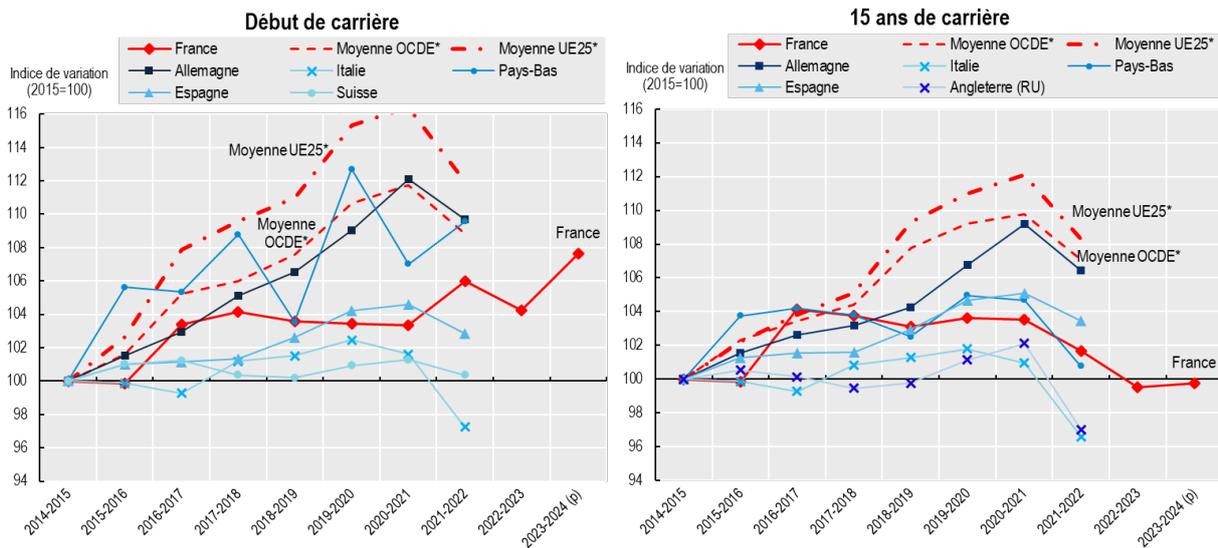
Indice de variation des salaires statutaires à prix constants (2015 = 100)



Note: les données pour l'année scolaire 2023-24 résultent d'une estimation de la DEPP (données provisoires). Les Moyennes OCDE et UE25 n'existent pas. Les données d'Allemagne, d'Angleterre (Royaume-Uni) (seulement pour les enseignants au début de carrière) et de la Suisse (seulement pour les enseignants à 15 ans de carrière) n'ont pas disponible.
 Source: collecte de données sur la rémunération des enseignants menée conjointement par l'OCDE et Eurydice.

Graphique A4. Indice de variation des salaires statutaires des enseignants de l'enseignement élémentaire entre 2015 et 2024

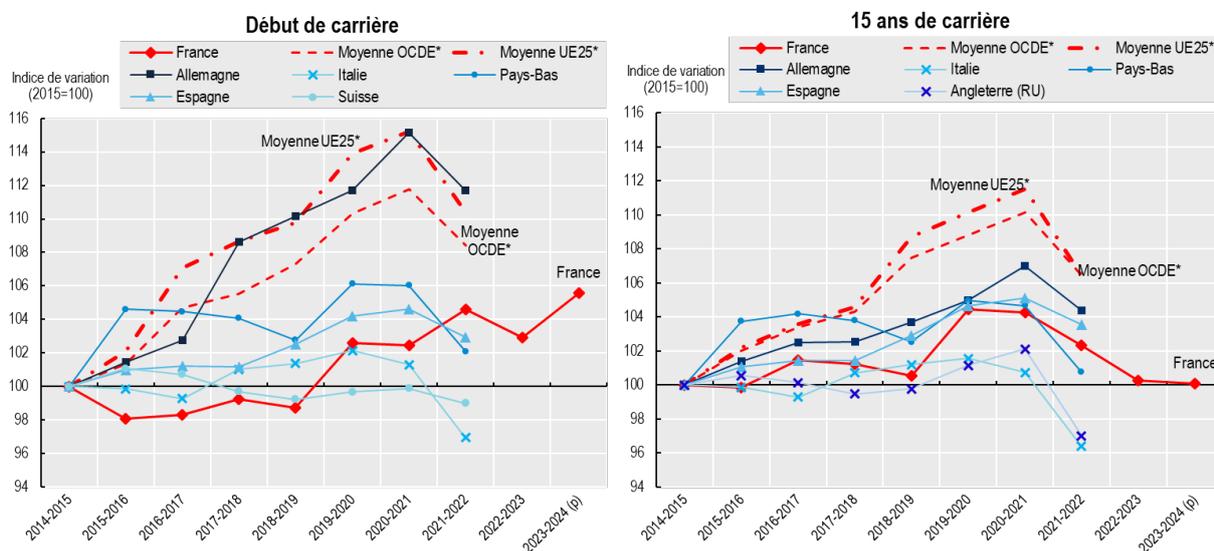
Indice de variation des salaires statutaires en prix constants (2015 = 100)



Note: les données pour l'année scolaire 2023-24 résultent d'une estimation de la DEPP (données provisoires).
 Source: collecte de données sur la rémunération des enseignants menée conjointement par l'OCDE et Eurydice, DEPP.

Graphique A5. Indice de variation des salaires statutaires des enseignants du second cycle de de l'enseignement secondaire général entre 2015 et 2024

Indice de variation des salaires statutaires en prix constants (2015 = 100)



Note: les données pour l'année scolaire 2023-24 résultent d'une estimation de la DEPP (données provisoires).

Source: collecte de données sur la rémunération des enseignants menée conjointement par l'OCDE et Eurydice; DEPP.

Ce ouvrage a été autorisé par Andreas Schleicher, directeur, Direction de l'éducation et des compétences, OCDE.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments employés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.